

Infrastructures autoroutières

Des projets de 434 km à réaliser en partenariat public-privé



L'étude d'évaluation qui coûtera 2,944 millions de dirhams a pour objectif d'analyser la faisabilité de réalisation et d'exploitation des projets d'autoroutes dans le cadre d'un PPP en procédant à une analyse comparative des différentes alternatives envisageables pour la réalisation et l'exploitation des projets.

Le département de l'Équipement compte commander le 13 octobre prochain une étude d'évaluation préalable pour la réalisation et l'exploitation de 5 nouveaux axes autoroutiers dans le cadre d'un partenariat public-privé. Les projets totalisent 434 km. Il s'agit de la desserte de la ville de Nador à partir de l'autoroute Fès-Oujda (Guercif), la desserte du futur Port Nador West Med, l'axe Tanger-Tétouan, la desserte bipôle Fès-Meknès et Tanger-Tétouan et Fès-Taounate.

De nouvelles connexions autoroutières en projet chez le ministère de l'Équipement. Le département de Aziz Rabbah compte en effet sélectionner le 13 octobre prochain un consultant pour lui confier le marché de réalisation de l'étude d'évaluation préalable pour l'aménagement et l'exploitation de cinq nouveaux axes autoroutiers dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP). Il s'agit de la desserte de la ville de Nador à partir de l'autoroute Fès-Oujda (Guercif), la desserte du futur Port Nador West Med, l'axe Tanger-Tétouan, la desserte bipôle Fès-Meknès et Tanger-Tétouan et Fès-Taounate. En tout, ces projets représentent 434 km.

L'étude d'évaluation qui coûtera 2,944 millions de dirhams a pour objectif d'analyser la faisabilité de réalisation et d'exploitation des projets d'autoroutes dans le cadre d'un PPP en procédant à une

analyse comparative des différentes alternatives envisageables pour la réalisation et l'exploitation des projets d'autoroutes (PPP, concession, gestion déléguée, marchés publics, etc.), précise l'Équipement dans le cahier des prescriptions spéciales (CPS) accompagnant l'appel d'offres. Le consultant retenu devra présenter l'historique de réalisation des infrastructures autoroutières, l'état actuel et les besoins auxquels les nouveaux projets sont censés répondre.

Il devra ainsi s'appuyer sur le contexte stratégique dans lequel s'insèrent ces projets, l'évolution du service fourni aux usagers dans le temps et les défaillances et les faiblesses du service avec la présentation des nouveaux objectifs auxquels les nouveaux axes autoroutiers doivent répondre. Les nouveaux projets s'inscrivent dans le Plan Routes 2035. Ce dernier a formulé plusieurs recommandations dont la révision du volet de concession globale et d'ouverture sur d'autres formes de concession en analysant les avantages et les inconvénients de chaque mode opératoire et en mesurant les impacts à la fois financiers et organisationnels sur le réseau routier. La feuille de route a également recommandé l'accélération du processus de participation du secteur privé dans la réalisation et l'exploitation de l'infrastructure routière et le développement du principe PPP. ■

Saïd Naoumi

Le consultant retenu devra présenter l'historique de réalisation des infrastructures autoroutières, l'état actuel et les besoins auxquels les nouveaux projets sont censés répondre.